



# A vos cultures

N° 31 – 25 octobre 2017

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°37

### A RETENIR :

#### Colza :

- Forte baisse des captures de charançon du bourgeon terminal, l'intervention a du être réalisée dans les parcelles à risque.

#### Céréales :

- Les semis sont bien avancés, attention aux limaces en cas de retour des pluies. Pression ponctuellement cicadelles et pucerons. Prévoir d'intervenir dès une feuille sur les parcelles non protégées par le traitement de semences et à partir de tallage pour celles protégées par le traitement de semences.

## COLZA

Cette semaine 14 parcelles ont été observées sur les 18 déclarées à ce jour.

**STADES :** 20% des parcelles observées son au stade 5 ou 6 feuilles et 80% ont atteint ou dépassé le stade 7 ou 8 feuilles. Hors réseau certaines parcelles semées plus tardivement ou à levée hétérogène sont à des stades moins avancés.

### GROSSES ALTISES ADULTES

Fin du risque, il faudra maintenant surveiller la pression larvaire.

Vérifier régulièrement (une fois par mois jusqu'à début montaison) la présence de larves au niveau des pétioles des feuilles et du bourgeon terminal. Pour l'identification, se reporter au BSV N° 37 de cette semaine.

Pour mémoire le seuil de nuisibilité des larves est fixé à 70% de plantes avec présence.

**Pour l'instant, aucune larve détectée dans le réseau.**

## CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Les captures de la semaine dernière (réalisées en partie en amont des traitements) ont fortement diminué, les situations à risque ont dû faire l'objet d'une intervention.

## CEREALES

Les semis sont presque terminés sur la Sologne et le Bocage et sont bien avancés sur la Forterre et la Limagne.

Pour les orges les premiers semis sont au stade début tallage, pour le triticale et le blé les premiers semis sont quant à eux entre 1 et 2 feuilles.

## LIMACES

Quelques limaces signalées, maintenir la surveillance jusqu'au stade 3 feuilles. Les conditions météorologiques annoncées ne seront pas propices à une forte activité, attention néanmoins en cas de retour des pluies.

## CICADELLES



Cicadelle adulte (*spamotettix alienus*)

### Reconnaissance :

5 bandes blanches étroites

6 bandes beiges larges longitudinales sur le sommet de la tête caractéristiques de l'espèce

Des ailes disposées en forme de toit (^)

Tibia postérieur avec de nombreuses épines caractéristiques de la famille

Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

### **Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale.**

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée.

Les captures se poursuivent cette semaine notamment sur les secteurs du bocage et de la Sologne Bourbonnaise, toutes céréales confondues et pour l'ensemble du réseau Auvergne 17 parcelles sont équipées actuellement de pièges. Sur ces 17 parcelles la présence de cicadelle est notée sur 12 d'entre elles et 3 de ces parcelles dépassent le seuil de 30 cicadelles, confirmant la généralisation du vol, à noter aussi la forte présence de pucerons ailés sur ces plaques (jusqu'à 100).

## **PUCERONS**

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale en observant aux heures les plus ensoleillées de la journée.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.

Cette semaine les observations sur plantes indiquent un début de colonisation avec 2 à 8 % de plantes porteuses, les conditions météorologiques annoncées devraient permettre une augmentation de la pression, il est urgent de suivre vos parcelles et de réaliser des comptages régulièrement.

**Au vu des conditions météorologiques actuelles et des relevés sur plaques engluées, prévoir d'intervenir dès le stade une feuille sur les parcelles de céréales non protégées par le traitement de semences.**

**Attention ces traitements ont en plus d'une action de contact une certaine rémanence mais protègent uniquement les feuilles présentes au moment du traitement.**

**Pour les parcelles protégées par un traitement de semence insecticide nous vous rappelons que celui-ci est efficace jusqu'à début tallage de la céréale, étant donnée les conditions très douces de ces derniers jours et pour les parcelles à début tallage (principalement orge d'hiver) nous vous conseillons de relayer ce traitement de semences par un insecticide en végétation.**

Exemple de produits utilisables :

**FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha**

**KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.**

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques  
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toute autre information  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
"Développement agricole et rural"*